

DEMANDE DE VALIDATIONS PAR EQUIVALENCE

En FPP vous avez la possibilité de demander des validations par équivalence en neurobiologie, en statistiques et en connaissance linguistique.

Toutes les pièces doivent être adressées au secrétariat FPP qui transmettra ensuite à l'enseignant. Les demandes adressées directement à l'enseignant ne seront pas traitées.

Equivalence biologie/neurobiologie :

La Neurobiologie étant un champ à part entière de la grille d'évaluation FPP, il est préférable de bien comprendre la dynamique de ce qui est attendu dès le départ afin de valider les dossiers pour les niveaux supérieurs, aussi seul les dossiers attestant de formation/enseignement en neurosciences peuvent prétendre à une validation.

Transmettez au secrétariat FPP les éléments suivants :

- Une courte lettre (par courriel) de votre part formulant et justifiant votre demande.
- Un CV
- Un résumé du parcours académique que vous avez suivi jusque-là :
 - Photocopie de vos diplômes et formations en rapport avec la demande de validation
 - Relevés de notes officiels des disciplines comportant de la neurobiologie / neurosciences
 - Détail du contenu des UE suivies en rapport avec la demande : contenu pédagogique et volume horaire (ou crédits ECTS)
- Année d'obtention de l'enseignement justifiant la demande d'équivalence.

A noter que nous traiterons prioritairement les dossiers des étudiants engagés dans le dispositif FPP depuis 1 an. Dossier à adresser au secrétariat FPP en décembre/janvier (pour une réponse en mars). Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

L'enseignante qui traitera votre demande est Corine AMAT.

Equivalence statistiques :

L'enseignant qui traitera votre demande est Philippe Chartier.

Voici ses consignes :

« Si vous avez suivi dans le cadre d'études supérieures, un enseignement en statistique qui recouvre les attendus de la licence de psychologie, vous pouvez solliciter une validation des acquis académiques. Nous traiterons prioritairement les dossiers des étudiants engagés dans le dispositif FPP depuis 1 an.

Nous vous demanderons de constituer un dossier, à transmettre au secrétariat FPP, comprenant :

Un CV et une lettre explicative présentant les raisons pour lesquelles vous pensez pouvoir prétendre à une dispense d'un niveau et/ou 2.

Une photocopie de vos diplômes et si possible leur contenu pédagogique

Un contact téléphonique qui nous permettra le cas échéant d'échanger avec vous et préciser votre demande. »

Pour toute question, vous pouvez lui écrire à : phlippe.chartier@lecnam.net

Equivalence connaissance linguistique

Les demandes d'équivalence peuvent être formulées pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

Pour demander une équivalence, remplissez le sondage relatif à la connaissance linguistique qui vous sera envoyé en novembre.

Adresser ensuite au secrétariat tout document vous permettant de justifier de votre niveau : diplôme, relevé de notes, certification...

L'enseignant référent de la langue que vous avez choisi vous dira s'il vous accorde l'équivalence d'emblée ou si vous devez rendre un premier devoir pour estimer au plus juste votre niveau.